

**L'an deux mille vingt cinq**

Le : 11 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2025

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

**PROCURATIONS** : Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Arnaud BOUHIER à Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Elodie HAMELIN à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 20h30

\*\*\*\*\*

Finances :

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Questions diverses :

**Intervention de Madame le Maire :**

*Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires de l'année 2025. Comme je le rappelle chaque année, ce débat d'orientations budgétaires doit nous permettre de partager une même vision des finances communales, la plus réaliste possible donc, au service du maintien et de l'amélioration des services publics communaux.*

**Dans quel contexte intervient ce débat ?**

*L'année dernière nous avons mis en avant les points suivants :*

- *Les incertitudes en matière d'inflation ;*

- L'objectif de maintien d'un taux élevé d'épargne brute, avec comme corollaire la maîtrise de nos charges de fonctionnement ;
- Un plan d'investissement marqué par la fin des travaux de rénovation de l'école Nelson Mandela, et le début de ceux consacrés à la rénovation et l'extension de l'école Jean-Jaurès.

Enfin, l'inflation a ralenti par rapport à l'année précédente et devrait encore diminuer légèrement en 2025 selon les prévisionnistes, pour une augmentation comprise entre +1,6% et +1,9%. Cette hausse limitée des prix à la consommation connaîtra des disparités cependant : par exemple baisse annoncée du coût de l'électricité mais hausse du prix du gaz.

Par conséquent, nos charges de fonctionnement ont été assez bien maîtrisées, ce qui a permis de dégager un résultat significatif, et contribue par conséquent à améliorer grandement l'épargne de la commune.

Ce maintien d'un niveau élevé de notre épargne brute – la CAF brute - témoigne de notre gestion rigoureuse et nous permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Cependant, rappelons que cette situation financière consolidée est dû à la comptabilisation en 2023 de l'héritage de Mr Néhomme et au bénéfice du filet de sécurité qui a permis de compenser les hausses d'énergie intervenues en 2022.

Quelques évolutions sensibles sont à noter. Ainsi en matière de ressources humaines, 2024 a vu plusieurs titularisations être prononcées, ainsi que le versement de la prime de partage de la valeur à la quasi-totalité des agents, à l'exception de ceux de la catégorie A.

Ces dépenses en ressources humaines, bien qu'importantes, représentent un investissement dans la qualité du service rendu à nos concitoyens

Soulignons aussi que, comme toutes les collectivités, nous avons été également fortement impactés par les hausses des polices d'assurance (à compléter).

Du côté des recettes, l'évolution reste limitée à la progression des bases fiscales. Nos ressources s'appuyant essentiellement sur la collecte de l'impôt foncier, il avait été décidé pour la 5<sup>ème</sup> année de ne pas augmenter les taux d'imposition, et cela afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants, tout en maintenant un service public de qualité. Cette structure de recettes nous impose donc une vigilance accrue dans la gestion de nos dépenses.

L'investissement, quant à lui, s'est réalisé sans recours à l'emprunt et a globalement respecté les prévisions établies avec les services en 2024, dans la mesure où les principaux projets envisagés ont été engagés. Toutefois, des efforts doivent être entrepris pour améliorer l'exécution budgétaire.

### **Dans ce contexte, quels sont les principes qui ont guidé l'élaboration de ces orientations budgétaires ?**

Les principes qui nous ont guidés cette année n'ont pas varié par rapport à l'année précédente. Il s'agit toujours de rechercher collectivement le meilleur compromis entre la nécessité de maintenir la qualité des services existants et celle de préparer l'avenir de notre commune et de notre territoire.

Cette recherche d'équilibre, pas simplement budgétaire, a été constante entre élus et services, au travers des échanges qui ont eu lieu, notamment en matière d'investissement.

### **Quels sont les objectifs que nous nous assignons à travers ces orientations budgétaires ?**

Je ne rentrerai pas dans une présentation détaillée des différents chapitres budgétaires. Je laisserai le soin à Marie-Jo LABERGÈRE de le faire si elle le souhaite, et je compte également sur vos questions ou vos interventions pour approfondir tel ou tel point.

Je voudrais simplement revenir sur quelques points qui nous paraissent essentiels.

Tout d'abord, comme je le rappelais au début de mon propos, la nécessité de maintenir un niveau élevé d'épargne est indispensable. Nous devons donc continuer à faire preuve **impérativement** de rigueur budgétaire et assurer un pilotage très fin du budget, afin de contenir le plus possible nos charges de

*fonctionnement. Et cela d'autant plus que nous avons fait le choix de maintenir une participation importante au financement de la prévoyance des agents, mais que nous devons également supporter la hausse des cotisations retraite ainsi que celle de l'assurance statutaire.*

*Nous souhaitons continuer aussi à soutenir le monde associatif en maintenant un montant total des subventions versées égal à celui de 2024.*

*En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, une forme de prudence s'impose. Les recettes fiscales vont augmenter du fait de la progression des bases, mais cela compensera tout juste l'inflation.*

*Les dotations quant à elles dépendent de l'état des finances publiques : elles sont annoncées stables pour cette année, mais elles ne compensent toujours pas l'augmentation des charges qui pèsent sur une collectivité telle que la nôtre. Néanmoins, nous n'envisageons pas d'augmentation des taux d'imposition en 2025.*

*Qu'en est-il pour cette année en matière d'investissement ? Nous allons poursuivre l'amélioration de nos équipements de service public avec notamment l'aménagement de nouveaux espaces au centre de loisirs. Cette année verra également la finalisation des études en vue de l'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean-Jaurès.*

*Il s'agit d'un très gros projet qui va nous mobiliser les trois prochaines années, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan humain. Pour une vision plus complète de nos investissements, je vous renvoie aux tableaux qui vous ont été adressés avec l'ordre du jour et les documents du conseil.*

*En matière de recettes d'investissement, nous comptons bien évidemment sur les subventions. Je dois vous avouer que, dans le contexte actuel des finances publiques, nous envisageons de revoir à la baisse le taux de subventions attendu pour nos plus grosses opérations, notamment pour le projet qui concerne l'école Jean-Jaurès.*

*Préparer les investissements de demain, c'est de notre responsabilité. Toutefois, si nous ne voulons pas endetter la collectivité au-delà du soutenable, il est nécessaire de s'appuyer sur notre programme pluriannuel d'investissement, car nous savons qu'investir va nous obliger à emprunter et qu'il va être nécessaire de répartir cet endettement sur plusieurs années. C'est pourquoi je souhaite, qu'avant le vote du budget, nous puissions réfléchir et débattre lors d'une commission des finances, le 27 mars prochain, sur de nouvelles perspectives financières qui tiennent compte à la fois des capacités financières de la commune et de la nouvelle donne des finances publiques.*

*Malgré, ou à cause de cela, je suis néanmoins convaincue que, grâce à notre gestion rigoureuse et à nos choix équilibrés, nous continuerons à faire avancer notre commune tout en maintenant des finances saines et une fiscalité maîtrisée.*

*Pour terminer ce propos introductif, je voudrais remercier tous les adjoints et les conseillers délégués et plus particulièrement Marie-Jo LABERGERE ainsi que les services municipaux pour le travail de réflexion de qualité réalisé au cours de cette préparation budgétaire. Merci à chacune et à chacun pour leur écoute des besoins et des attentes de la municipalité et pour leur acceptation des arbitrages nécessaires.*

*Je vous remercie de votre attention et donne la parole à Mme LABERGERE.*

*Monsieur MIGOZZI : J'ai une question technique, dans le DOB, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est annoncé pour un montant de 911 306€, mais dans le tableau qui nous a été adressé à la ligne 023 le virement à la section d'investissement est de 918 982€, quel est le bon chiffre?*

*Madame LABERGERE : Effectivement, c'est un inconvénient lorsque l'on modifie les éléments du budget au fur et à mesure de son avancement. Il faut à chaque fois penser à modifier tous les éléments sachant*

que nous sommes sur un budget prévisionnel qui est susceptible d'évoluer jusqu'au vote du budget, donc en l'occurrence on est plutôt sur le montant de 918 932€.

Déclaration de Monsieur MIGOZZI :

Dans un contexte budgétaire national difficile, qui pèse sur le budget des ménages et restreint considérablement la marge de manœuvre de la commune pour maintenir la qualité du service public rendu à la population, le groupe « Réussir ensemble » approuve la décision de ne pas envisager de hausse des taux d'imposition communale tout en continuant à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Toutefois notre position ne vous étonnera pas puisque nous l'avons déjà formulée à maintes reprises tout au long de ces dernières années. Nous ne partageons pas votre réticence de principe, lorsqu'il s'agit de recourir à l'emprunt, dès lors que la situation de notre commune s'est singulièrement améliorée depuis la situation catastrophique avec laquelle nous nous sommes débattus à compter de l'exercice 2014. La capacité de désendettement de la commune est abaissée en 2024 à un niveau historiquement bas (2,36 années d'encours de dette rapportée à l'épargne brute, comme indiqué p 9) qui, de notre point de vue, offre à l'équipe municipale des possibilités d'action qui sans être démesurées sont bien réelles. Nous considérons que dans la situation actuelle, la commune pourrait recourir davantage à l'emprunt sans attendre, bien que la capacité d'autofinancement reste structurellement limitée, quoiqu' en légère hausse. L'épargne nette en 2024 s'élevait à 470 743 euros et selon les prévisions du DOB elle s'élèverait à 526 153, puisqu'il faudrait défalquer les 385 153 euros de remboursement du capital (p 10) des 911 306 euros annoncés p 13. Soit dit en passant, et contrairement à ce qu'a annoncé Mme le Maire dans son discours d'ouverture de cette séance, la situation budgétaire structurelle de la commune est relativement robuste et n'est pas seulement due aux apports en 2022 de la dotation nationale au titre du bouclier vis à vis de la hausse brutale du coût de l'énergie et de l'alimentation, et en 2023 du don de M Nehomme.

Comme la quasi-totalité des collectivités territoriales en France, si nous attendons que la capacité d'autofinancement de la commune soit structurellement forte nous ne ferons rien pendant des décennies. Or, vous avez décidé de limiter l'investissement à un montant de 1 100 000 €, hors RAR, montant plafonné comme l'an dernier aux alentours de 1 million pour ne pas recourir à l'emprunt, alors que dans le même temps nous nous acheminons vers le vote d'un budget en excédent de 421 448, et que l'an prochain nous nous libérons de 80 655 euros d'annuités d'emprunt, et entre 2026 et 2028 de 196 420 euros. Au vu de ces indicateurs favorables, et sans se départir d'une saine prudence vis-à-vis des mesures que pourrait imposer une politique gouvernementale dont nous ne partageons pas l'orientation austéritaire, la commune pourrait se tourner donc de notre point de vue de manière raisonnable vers l'emprunt pour financer sans attendre et sans différer des opérations nécessaires : nous pensons notamment d'une part aux aménagements imposés par la nécessaire transition énergétique, qui seraient une source d'économies à moyen terme pour la commune ; d'autre part aux aménagements dictés par l'adaptation au changement climatique ; ou enfin à la mise aux normes PMR des équipements publics ; et tout cela bien sûr sans compromettre l'ambitieuse et légitime rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès.

Madame le Maire : Nous avons bien pris note de votre déclaration, Monsieur MIGOZZI. Pour commencer, je crois que si nous voulons vraiment être sérieux sur l'avenir et ne pas oublier que nous allons faire un gros emprunt sur le projet Jean Jaurès, je suis convaincu qu'il est vraiment nécessaire d'examiner la situation de manière sérieuse. Il est possible que nous fassions un emprunt pour 2025, mais nous avons vraiment tenu à organiser une commission des finances le 27 mars, où nous vous présenterons un PPI qui s'étendra jusqu'en 2029. Si nous ne faisons pas acte de prudence et que nous ne faisons pas attention aux dépenses de fonctionnement, mais surtout aux dépenses d'investissement, nous pourrions être dans le rouge en 2028 et 2029 car, comme je l'ai déjà dit, en 2026 nous allons commencer à emprunter pour l'école Jean Jaurès. Nous allons vous présenter ce PPI lors de la commission du 27 sur lequel nous avons

déjà commencé à travailler pour garantir la transparence des projets. En ce qui concerne vos questions, je souhaiterais obtenir des explications ou des exemples sur la transition énergétique ou les aménagements. Vu le travail que nous allons faire sur l'ALSH et le travail que nous allons faire sur Jean Jaurès, cela va nous permettre de réaliser d'énormes gains énergétiques. En rénovant toutes les toitures et toutes les huisseries de l'école Nelson Mandela, nous avons pu réaliser des économies d'énergie. Nous avons également effectué cette tâche sur le bâtiment de la mairie. Toutes les huisseries ont été remplacées. Donc, j'aimerais avoir quelques exemples, parce que peut-être que certaines choses nous ont échappé. Pourriez-vous me dire quels accès PMR ne respectent pas les normes, car nous avons des accès à l'école Nelson Mandela. À ma connaissance, il reste la salle polyvalente qui n'est pas accessible aux PMR, mais il y aura un projet de travaux sur l'ensemble du gymnase qui permettrait peut-être cet accès, mais avec un coût important. Donc, je serais intéressé d'avoir quelques exemples, parce que je veux bien être humble et me dire que nous avons oublié quelques éléments.

Monsieur MIGOZZI Il me semble que nous pourrions consulter l'ADAP et vérifier si tous les diagnostics de l'ADAP, qui étaient des injonctions légales de mise aux normes, ont été respectés. Je ne crois pas, je n'ai pas tout en tête mais bon, ce serait par exemple le rôle de la commission urbanisme travaux de reprendre le dossier, je crois l'avoir demandé l'an dernier d'ailleurs. En ce qui concerne les dépenses de transition énergétiques, on dispose d'un diagnostic complet établi par le SEHV donc on peut s'y référer. La question du gymnase qui est une passoire énergétique, je l'ai posée lors de la dernière commission des finances, alors vous m'avez répondu que vous reconnaissiez l'importance du problème mais, que la commune ne dispose pas des ressources techniques suffisantes pour assurer le suivi de ce gros dossier en même temps que l'opération de grande importance liée à la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès ; j'entends, mais reste que le gymnase, on ne pourra pas éternellement esquiver la résorption de ce gros point noir, c'est la réponse que je vous ferai spontanément.

Monsieur POIRSON : Sur le gymnase, ce que l'on peut répondre, c'est qu'effectivement, on a un chiffrage depuis quelques mois. On étudiera ce dossier lors de la prochaine commission travaux. La prochaine commission urbanisme travaux, qui avait été reportée due aux problèmes de santé de notre ami Patrice, aura lieu le 26 mars à 19h. Vous verrez que la situation énergétique est compliquée à résoudre avec un investissement qui serait encore trop important à notre sens par rapport aux capacités de la commune. Le chiffrage est d'environ 2 millions d'euros pour un gain énergétique relativement limité. On va faire des choses comme le relamping qui est prévu et c'est un point qui va nous faire faire des économies de façon substantielle.

### **Délibération n°2025-03-11-01 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**

Madame le Maire explique que les dispositions sur l'élaboration des documents budgétaires ont été modifiées à la suite de la publication de la loi NOTRe.

Les articles 106 et 107 de la loi NOTRe renforcent les obligations des communes de plus de 3 500 habitants en matière de transparence et de responsabilité financières. Ils modifient à cette fin les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle explique que ces dispositions modifient le débat d'orientations budgétaires. En outre, elle doit dorénavant présenter un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Elle propose de se baser sur le document fourni pour le débat qui regroupe l'ensemble de ces éléments.

Elle précise que cette délibération ainsi que le rapport d'orientations budgétaires seront transmis au Préfet mais aussi au Président de Limoges Métropole.

Le conseil municipal,

Après avoir débattu des orientations budgétaires,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

Vu les articles 106 et 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5536-1 et L5622-33 du C.G.C.T.,

Décide à l'unanimité,

- De valider la présentation des orientations budgétaires énoncées lors du débat,
- De donner tout pouvoir au Maire pour sa diffusion.

### **Questions diverses**

*Madame le Maire : J'ai pas mal d'informations à vous donner.*

*L'installation d'un notaire sur la commune, Madame Ophélie RIGAUD. Initialement, elle devait s'installer dans les anciens locaux du coiffeur à Carrefour. Cependant les contraintes du règlement du PLU voté en 2020 l'ont contrainte à revoir sa copie, cette zone commerciale étant en zone UZ classée dans le règlement du PLU dans son article UZ1 comme suit : sont interdites les destinations suivantes :*

- Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle ;
- Locaux et bureaux accueillant du public, des administrations publiques et assimilés ;

*Pour rappel, l'activité de notaire est une activité de service et investie d'une mission de service public. Madame RIGAUD n'a donc pas eu l'accord pour s'installer dans ces locaux, c'est pourquoi elle s'est orientée vers l'ancien local commercial appartenant à Monsieur BERTHOMEU, ce local est en cours de rénovation. C'est regrettable que la réglementation du PLU voté en 2020, flèche et restreigne l'occupation des locaux vides de la zone commerciale.*

*Je rappelle la cérémonie au monument aux morts du 19 mars à 18h30,*

*Yannick, qui organise la semaine citoyenne du 25 au 28 mars, me demande de faire appel aux élus qui seraient disponibles pour faire des interventions sur certains stands. N'hésitez pas à prendre contact avec Yannick. Comme l'an passé, nous ferons la remise des cartes d'électeur le vendredi soir à 19h au foyer de la salle Paul Eluard.*

*Plusieurs dates de réunion publique :*

*-lundi 17 mars, dans cette salle pour présenter aux riverains de l'allée des sitelles le projet de rénovation de la voirie.*

*- Commission RH, le jeudi 20 à 19h.*

*-le 3 avril, réunion avec les responsables de services pour leurs présenter le budget.*

*-le 6 mai à 20h, salle Paul Eluard une réunion publique pour présenter le projet ALSH et école Jean Jaurès. Yannick fera la publication pour inviter les familles. On informera également la population.*

*-le 8 avril au matin, nous recevrons le secrétaire général de la préfecture.*

*-Il nous manque une date que nous n'avons toujours pas, nous souhaitons faire une réunion publique sur le projet Kalilog car les riverains de Cassepierre en ont fait la demande. Mais nous souhaitons la présence du bailleur pour qu'il présente son projet.*

Madame SIMONNEAU : Une information concernant le conservatoire de musique et de danse. Le président Monsieur MORLET est décédé, son successeur est Monsieur MALET de la communauté de communes des Portes de Vassivière. J'ai été élue en tant que première vice-présidente et Madame VERDEME de la commune de Feytiat en tant que deuxième vice-présidente.

Madame DEBIAIS : Pourquoi le bosquet de chêne qui était au Pumtrack a été coupé ?

Monsieur POIRSON : Concernant les arbres, ces derniers ont été abattus par des racines aux branches qui avaient diagnostiqué que ces chênes n'étaient pas en bon état. C'est pour ça qu'ils ont été coupés et vont être remplacés par de nouveaux arbres.

Monsieur MIGOZZI : Juste une chose, en tant que membre de la commission urbanisme travaux, pour des raisons que l'on peut comprendre, il me semble que l'on pourrait au moins être tenu au courant par courriel de l'actualité de certains dossiers. Par exemple, je prends acte que des racines aux branches ont établi un diagnostic qui a débouché sur la coupe de ces arbres mais je l'ignorais. Or, chat échaudé craint l'eau froide. Il y a un passif par rapport à ce type de coupe un peu brutale de ci de là, dans différents quartiers de Rilhac.

Madame le Maire : J'ai oublié de vous le dire, c'est vrai. Souvent quand j'ai des infos, je les donne, mais là j'ai oublié. On a fait le choix aussi de ne pas le mettre sur les réseaux sociaux parce qu'à chaque fois qu'on met quelque chose sur les travaux, c'est un déferlement de commentaires. Donc on a choisi de ne pas le faire. Certaines personnes nous ont posé la question, donc j'ai répondu au fur et à mesure. Dans le bulletin du mois de juin, on fera une information, mais qui sera un peu plus détaillée.

Nadine BURGAUD		David FRETILLE	
François POIRSON		Arnaud BOUHIER	
Olivier TERRAZ		Aurore BOUHIER	
Brigitte SIMONNEAU		Lakhdar ABED	
Patrice CHAUVET		Elodie HAMELIN	
Marie-Joseph LABERGÈRE		Ludovic DELHOUME	
Julien CHALANGEAS		Laurence MASSARD-TERRAZ	
Fatima BOUKILI		Guy DESVILLES	
Michel BAUDU		Jacques MIGOZZI	

Déborah CORNILLOT		Sylvie DEBIAIS	
Cyrille CHAUVET		Stéphane CARILLON	
Chloé RESTOUEIX		Florent ALVAREZ	
David BARLET		Denis AGNESE	
Muriel COTTIER			